

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**18 FÉVRIER 2015**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 18 FÉVRIER 2015, à 19 h (7 h pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Lyna Pine , mairesse d'Angliers  
M. Luc Lalonde , maire de Béarn  
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest  
M. André Pâquet , maire de Fugèreville  
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin  
M. Norman Young , maire de Kipawa  
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury  
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère  
et préfet suppléant de la MRCT  
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville  
M<sup>me</sup> Lyne Ash , mairesse suppléante de Nédélec  
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord  
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny  
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre  
M<sup>me</sup> Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues  
M<sup>me</sup> Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming  
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :**

M<sup>me</sup> Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel  
et représentante du territoire non organisé

**SOUS LA PRÉSIDENCE DE :**

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

**SONT ABSENTS :**

M<sup>me</sup> Isabelle Morin , mairesse de Laforce  
M. Éric Dubuque , maire de Moffet  
M. Donald Alarie , maire de Saint-Bruno-de-Guigues  
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable  
de la gestion des matières résiduelles  
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B. :** Le conseil des maires s'est réuni en caucus (réunion privée)  
de 19 h à 19 h 30.

## **Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 30 et adoption de l'ordre du jour.**

### **02-15-070**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Michel Duval  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

### **Mot du préfet**

Monsieur le préfet fait le bilan des rencontres ayant eu lieu au cours des dernières semaines :

- Fusion des commissions scolaires : rencontre avec le ministre régional et député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, M. Luc Blanchette et le directeur de la CSLT, M. Éric Larivière;
- Comité du GAMME sur le Pacte rural;
- Séance d'informations avec l'UPAC;
- Rencontre avec le MFFP pour discuter du plan de gestion hybride du touladi;
- Rencontre à Val-d'Or avec le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard;
- Journée Mobilisation « *Touche pas à ma région* »;
- Conférence de presse de l'APÉT – Projet « Apprendre sans frontières »;
- Consultation publique pour le plan de développement stratégique conjoint en tourisme (Eagle Village, Kipawa et Témiscaming);
- Rencontre avec le MFFP pour faire le suivi des dossiers forestiers.

### **02-15-071**

## **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2015.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2015 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Maurice Laverdière  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, après y avoir apporté quelques corrections mineures, tout comme s'il avait été lu.

## **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

### **1<sup>re</sup> partie**

**02-15-072**

Des questions en lien avec la tenue des consultations PAFIO et d'un article paru dans un quotidien abitibien sont posées par l'assistance.

**02-15-073**

### **Présentation et adoption du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) du Témiscamingue.**

M<sup>me</sup> Monia Jacques et M. Yves Grafteaux assistent à la rencontre et présentent la démarche entamée en 2013.

Le 29 juin 2012, le MAPAQ invitait les MRC à déposer leur candidature, pour l'octroi d'une aide financière, leur permettant d'élaborer leur Plan de développement de la zone agricole. La MRCT a préparé son dossier de candidature, qui a été déposé en août 2012 auprès de la Direction régionale du MAPAQ. Dans la semaine du 5 novembre 2012, la MRC a été informée de l'octroi d'une aide financière de 40 000 \$, pour concevoir son PDZA. Huit MRC ont été sélectionnées, dont la MRC de Témiscamingue, sur plus d'une vingtaine de MRC ayant déposé leur candidature. C'est en janvier 2013 que la MRC débutait officiellement la réalisation de son PDZA.

Il faut rappeler que le PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il consiste à réaliser un portrait (état de situation), à poser un diagnostic, à dégager une vision concertée du développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en terminant par l'élaboration d'un plan d'action. Il permet de dégager le plein potentiel agricole et agroalimentaire d'un territoire que ce soit en termes de diversification, transformation à la ferme, agrotourisme, emplois, mise en marché, relève, agroforesterie, circuits courts et j'en passe. Ça permet également de déterminer des possibilités de développement. La démarche est réalisée par une MRC, en concertation avec les acteurs du milieu.

La démarche, basée sur la concertation, a été chapeautée par le comité directeur, qui est en fait le Comité municipal agricole et agroalimentaire (CMAA) de la MRCT. Le comité technique et de gestion, composé de la MRC, du MAPAQ, de la SDT et de l'UPA, a agi en support à différents niveaux que ce soit pour de la recherche d'informations, relecture, bonification de certaines sections et autres.

Les étapes de réalisation seront présentées sous cinq axes : phase de démarrage, portrait-diagnostic, consultations, vision concertée et plan d'action.

En début d'année 2013, les diverses instances de la MRCT et les partenaires et collaborateurs ont été rencontrés, afin de présenter la démarche entreprise, dans l'optique d'uniformiser la qualité et le niveau d'information. Une rencontre d'information spécifique adressée aux producteurs agricoles et forestiers, a eu lieu en mars 2013 et près d'une quarantaine de producteurs y étaient présents. La tenue de telles rencontres a permis d'expliquer ce qu'est un PDZA et ce que ça implique. En complément aux présentations réalisées auprès des comités et des différentes instances, des séances d'informations publiques ont été organisées en avril 2013.

Au cours de l'été 2013, diverses approches ont été réalisées auprès d'organisations liées, de près ou de loin, au secteur agricole et agroalimentaire, afin de valider les informations disponibles (données, rapports, études, etc.) qui pouvaient servir dans le cadre de la démarche du PDZA. C'est également à ce moment que la MRCT a été accompagnée par les consultants de la société Géo'Graph qui ont eu pour tâche à réaliser la recherche d'information, la rédaction et la concertation.

C'est à l'automne 2013 qu'a débuté l'écriture du portrait et du diagnostic de la zone agricole de la MRCT. L'information a été obtenue à partir des données statistiques des ministères et autres organisations consultées depuis l'été 2013.

Des consultations ont été menées dès février 2014, par le biais d'entrevues téléphoniques, de rencontres individuelles avec des producteurs agricoles du Témiscamingue et de rencontres de groupe. Celles-ci ont permis de convenir des enjeux et de la vision du développement de l'agriculture pour le territoire. Au cours de cette étape, près de 161 personnes furent rencontrées à travers 50 rencontres.

Une vision concertée a été dégagée suite aux consultations se résumant ainsi : l'agriculture est un pilier de l'économie du Témiscamingue et sera le moteur d'une occupation dynamique de l'ensemble du territoire. La communauté agricole ne cessera de développer son expertise en production conventionnelle et soutiendra l'émergence de nouveaux créneaux de production et de transformation. Les Témiscamiennes et les Témiscamiens seront fiers de leur expertise et de la qualité de leur agriculture dynamique, respectueuse de l'environnement et de la communauté.

Au finale, le PDZA se doit d'être un outil concret de développement, en d'autres mots ne pas être tabletté. Suite aux nombreuses consultations, la MRCT a effectué une priorisation des actions souhaitées et a peaufiné, avec les partenaires impliqués, les étapes menant à leur réalisation. Le plan d'action comprend 46 actions réparties sous six grandes orientations où 16 actions sont jugées prioritaires :

1. Concerter le secteur agricole et agroalimentaire;
2. Consolider les secteurs agricoles traditionnels;
3. Favoriser le développement des productions émergentes;
4. Financer les entreprises agricoles;
5. Créer les conditions favorables à la relève agricole;
6. Accroître la fierté des Témiscamiens.

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Édith Lafond  
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter le document du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) du Témiscamingue.

Le PDZA se doit d'être un outil concret de développement. Suite aux nombreuses consultations, la MRCT a effectué une priorisation des actions souhaitées et a peaufiné, avec les partenaires impliqués, les étapes menant à leur réalisation. Le plan d'action constitue la base du suivi du PDZA, qui sera réalisé dès 2015, et ce, pour les cinq prochaines années. Une cohérence doit exister avec ce Plan de développement de la zone agricole tant au niveau territorial que local; les actions et les décisions prises au niveau local doivent refléter la vision concertée établie à travers la démarche du PDZA.

**02-15-074**      **Suivi – Comité administratif de la MRCT.**

Le conseil des maires prend acte du projet du procès-verbal de la réunion du 4 février 2015 du comité administratif ayant été transmis par courriel aux élus le 11 février 2015.

**02-15-075**      **Nomination d'un représentant du secteur Nord au comité administratif de la MRC de Témiscamingue, suite à la démission de M<sup>me</sup> Carmen Rivard, mairesse de la municipalité de Nédélec.**

**Rappel de la procédure**

- ① Mise en nomination sur proposition dûment appuyée des maires;
- ② Fermeture de la mise en nomination;
- ③ Votes donnés au scrutin secret;

**N.B.** : Il y aura autant de tours de scrutin que nécessaire pour qu'un des candidats ou candidates mis en nomination obtienne la majorité des voix des membres présents (50 % + 1, 1 maire = 1 vote).

- ④ À chaque tour de scrutin où plus de deux candidats seront en nomination, celui ayant obtenu le moins de voix sera éliminé;
- ⑤ En donnant le résultat, il n'est pas dévoilé le nombre de votes pour chacun des candidats;
- ⑥ La directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRC de Témiscamingue est présidente d'élection.

**Scrutateurs** : M<sup>me</sup> Lyne Gironne  
M. Tomy Boucher

➤ **Préfet élu au suffrage universel** le 3 novembre 2013 – Mandat de quatre ans : M. Arnaud Warolin.

➤ **Préfet suppléant** :

Le préfet élu, M. Arnaud Warolin, a procédé à la nomination de M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère, à titre de préfet suppléant de la MRC de Témiscamingue, pour une période d'un an (article 198, *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, LRQ, chapitre A-19.1), renouvelée en 2016 et 2017.

1) **Comité administratif (mandat de deux ans) :**

(Réf. : CM, article 123 – Règlement n° 151-12-2011 adopté le 21 décembre 2011).

« Composé du préfet, du préfet suppléant et de quatre autres membres du conseil. La composition du CA à l'exception du préfet, est établie selon les secteurs géographiques. Le conseil peut, quand bon lui semble, remplacer tout membre du comité. »

Équipe actuelle (2014) nommée le 18 décembre 2013 (mandat de deux ans) :

- Préfet, M. Arnaud Warolin, élu au suffrage universel, le 3 novembre 2013 pour un mandat de quatre ans;
- Préfet suppléant, M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère, nommé le 4 février 2015 (secteur Centre);
- M. Bruno Boyer, maire de Belleterre (secteur Est);
- M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville (secteur Centre);
- M<sup>me</sup> Nicole Rochon, mairesse de Témiscaming (secteur Sud).

**Autres fonctions du comité administratif :**

- **Comité multiresource** (Gestion du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux).

Des représentants de l'UPA et du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue se joignent au CA pour l'occasion.

Le préfet et le préfet suppléant sont d'office membres du comité administratif (CA).

—————//—————

Il est convenu d'assurer au CA une représentation de chacun des secteurs géographiques de la MRC, le poste à combler est celui d'un représentant du secteur Nord.

—————//—————

➤ **Mise en nomination du représentant du secteur Nord :**

- ⇒ M. Alain Flageol, maire de Notre-Dame-du-Nord  
Proposé par M. André Pâquet  
Appuyé par M. Jocelyn Aylwin
- ⇒ M<sup>me</sup> Lyna Pine, mairesse d'Angliers  
Proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
Appuyé par M. Simon Gélinas

**Fermeture de la mise en nomination**

Proposé par M. Daniel Barrette  
Appuyé par M. Luc Lalonde

- ⇒ **M<sup>me</sup> Lyna Pine, accepte**
- ⇒ **M. Alain Flageol, accepte**

—————//—————

Un vote s'impose pour les représentants du secteur Nord entre M. Alain Flageol et M<sup>me</sup> Lyna Pine.

Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, M<sup>me</sup> Lyna Pine est élue majoritairement au comité administratif de la MRC. Le conseil des maires félicite M<sup>me</sup> Pine pour sa nomination.

**02-15-076**

**Nomination d'un représentant de la MRCT auprès de divers comités, laissés vacants suite à la démission de M<sup>me</sup> Carmen Rivard, mairesse de la municipalité de Nédélec.**

M<sup>me</sup> Lyne Ash, mairesse suppléante à la municipalité de Nédélec, recommande le report de la nomination d'un représentant sur ces comités, jusqu'à l'élection d'un maire ou d'une mairesse à la municipalité de Nédélec. Le conseil des maires accepte cette suggestion.

**02-15-077**

**Demande de retrait de la MRC de Témiscamingue du Domaine de la Baie Gillies par la municipalité de Fugèreville.**

**Attendu que** le Domaine de la Baie Gillies est un organisme sans but lucratif créé au début des années 80 et qu'au cours de 1983, il a obtenu une subvention du gouvernement de 255 000 \$ pour l'achat du site et l'aménagement d'une base de plein air, en plus 15 000 \$ en contribution du milieu;

**Attendu qu'**une première entente de 10 ans (1980-1990) prévoyait quatre conditions, soit :

- 1) Que la MRC déléguait une personne sur le CA du Domaine de la Baie Gillies;
- 2) Que la MRC reprenait le site en cas de faillite ou de fermeture;
- 3) Que le Domaine de la Baie Gillies remettait à la MRC une preuve d'assurance responsabilité, ses états financiers et ses rapports d'activités;
- 4) Que le Domaine de la Baie Gillies ne pouvait pas vendre de terrains sans l'accord de la MRC;

**Attendu que** les conditions 2 et 4 ont été reprises dans les lettres patentes du Domaine de la Baie Gillies;

**Attendu qu'**en 1996, l'entente de 1980 a été renouvelée pour une période indéterminée, entre la municipalité de Fugèreville, la municipalité de Latulipe-et-Gaboury et la MRC de Témiscamingue, concernant la gestion du Domaine de la Baie Gillies;

**Attendu qu'**en 2007, la MRC a donné 60 000 \$ (via le Pacte rural) au Domaine de la Baie Gillies pour son plan de relance (camping, rénovation des bâtiments, accès des VTT et des motoneiges, publicité);

**Attendu que** malgré le contrôle et le pouvoir de surveillance accordés aux deux municipalités et à la MRCT, le Domaine de la Baie Gillies demeure maître de l'exploitation du site et la seule responsable des obligations qu'elle souscrit dans le cadre de cette exploitation. Ainsi, le Domaine assume seule toutes les responsabilités civiles et financières de ses opérations;

**Attendu que** le schéma d'aménagement de la MRC et le règlement de zonage de Fugèreville indiquent que le site doit être utilisé pour des fins publiques, communautaires et récréatives;

**Attendu que** si le Domaine de la Baie Gillies veut privatiser quelques terrains, ça ne contrevient pas au schéma d'aménagement, mais le règlement de zonage de Fugèreville devrait être modifié;

**Attendu que** si le Domaine de la Baie Gillies veut privatiser la majorité de son site, une modification au schéma d'aménagement s'imposera;

**Attendu que** le Domaine de la Baie Gillies inc., demanda, par résolution, le 8 octobre 2014, à la MRC de Témiscamingue et à la municipalité de Latulipe-et-Gaboury, sa renonciation et son droit de regard sur la gestion du Domaine de la Baie Gillies inc., annulant par le fait même le protocole d'entente du 18 mars 1997;

**Attendu que** la municipalité de Latulipe-et-Gaboury a signifié son retrait du Domaine de la Baie Gillies, par la résolution n° 14-12-179, le 9 décembre 2014;

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Alain Flageol  
et résolu unanimement

- ❖ D'accéder à la demande du Domaine de la Baie Gillies et de la municipalité de Fugèreville, soit que la MRC de Témiscamingue renonce à son droit de regard sur la gestion du Domaine de la Baie Gillies;
- ❖ De mettre fin au protocole d'entente du 18 mars 1997, entre le Domaine de la Baie Gillies, la municipalité de Fugèreville, la municipalité de Latulipe-et-Gaboury et la MRC de Témiscamingue;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue, par son retrait, soit dégagée de son entière responsabilité en date de la présente séance.

**02-15-078**

**Consultation sur la révision des limites des Unités d'aménagement forestier (UAF) – Dépôt pour adoption d'un mémoire pour l'harmonisation des limites UAF avec la limite administrative de la MRCT.**

Dépôt d'un projet de mémoire pour lequel les élus sont invités à prendre connaissance pour une adoption lors de la séance du conseil du mois de mars.

**02-15-079**

**Demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour lever les irritants dans la gestion des baux de villégiature et des baux de camps de chasse.**

**Attendu qu'**en mai 2014, la MRC a obtenu la gestion des baux de villégiature et des baux de camps de chasse (entente de délégation);

**Attendu que** la MRC doit se référer au MERN pour la transformation d'un bail de villégiature en terrain privé et/ou pour la conversion d'un bail de camp de chasse en bail de villégiature;



**Attendu qu'**au fil des ans, le MERN s'est donné des directives internes ou mis en place des exigences entravant la transformation d'un bail de villégiature en terrain privé ou la conversion d'un bail de camp de chasse en bail de villégiature;

**Attendu qu'**après vérification, ces conditions ne figurent pas dans la *Loi sur les terres du domaine de l'État*, ni dans le *Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État*, ni dans le Plan régional de développement des terres publiques (PRDTP) et ni dans le Guide de développement de la villégiature sur les terres publiques;

**Attendu qu'**après une seconde vérification, il semble que ces conditions ne sont pas exigées ailleurs au Québec. Il semble que par manque de ressources, de budget et de personnel, les fonctionnaires en région se soient donné ces directives (peut-être il y a plusieurs années) pour traiter le moins de dossiers possible;

**Attendu que** la situation a changé, désormais, c'est la MRC qui gère ces dossiers, le traitement des baux signifie qu'il faut donner du service aux citoyens et avoir des retombées en région;

**Attendu que** déjà le MERN impose aux MRC de gérer les dossiers avec seulement 50 % des revenus, il serait apprécié de nous permettre de traiter les dossiers équitablement par rapport aux autres régions du Québec;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Jocelyn Aylwin  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de lever les irritants dans la gestion des baux de villégiature et des baux de camps de chasse.

## 02-15-080

### Modification des règles de financement du programme AccèsLogis.

**Considérant** qu'AccèsLogis est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées;

**Considérant** que ce programme vise à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible ou modeste, ou encore pour des clientèles qui ont des besoins particuliers en habitation;

**Considérant** que grâce à AccèsLogis, une coopérative d'habitation, un office d'habitation et un organisme à but non lucratif peuvent réaliser des projets d'habitation sociale et communautaire avec une contribution de leur milieu;

**Considérant** l'importance que des programmes adaptés aux réalités de milieux ruraux soient maintenus afin de favoriser une occupation dynamique du territoire;

**Considérant** la pénurie de logements au Témiscamingue; et que celle-ci risque de s'accroître dans les prochaines années, notamment pour la clientèle des personnes âgées;

**Considérant** que la révision actuelle du programme d'AccèsLogis par le gouvernement sème l'inquiétude et remet en cause la faisabilité de plusieurs projets au Témiscamingue;

**Considérant** que le 15 janvier 2015, la SHQ a annoncé la non-reconduction des mesures dites temporaires qui a pour effet d'augmenter considérablement l'effort financier des communautés en guise de contribution du milieu;

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ De demander au gouvernement provincial la reconduction du programme d'AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec d'y maintenir la participation du milieu à 15 %;
- ❖ De prioriser les secteurs où sévit une crise du logement;
- ❖ De maintenir en place des règles de financement fixes et qui tiennent compte de l'inflation, et de maintenir les mesures d'aide pour les régions éloignées, telles que la majoration de 5 % des CMA, la subvention de 8 000 \$ par unité comme subvention pour régions éloignées ainsi que l'Aide à l'occupation du territoire entres autres (AOT), permettant au milieu rural de réaliser et prévoir des projets à court, moyen et long terme, en matière de logement permettant de favoriser le maintien de la population dans leur milieu et assurant ainsi une occupation dynamique du territoire;
- ❖ Que le gouvernement provincial reconduise, lors de son prochain budget, une enveloppe permettant de répondre aux besoins criant en matière de logement social, afin de faciliter la réalisation des projets d'AccèsLogis et ainsi favoriser les projets en régions éloignées.

**02-15-081**

**Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.**

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

**02-15-082**

**Autorisation pour le lancement d'un appel d'offres pour le transport des matières recyclables à Tricentris (Gatineau).**

Mise en situation

Le contrat de transport des matières recyclables vers le Centre de tri Tricentris à Gatineau venant à échéance le 31 mars 2015, la MRC doit retourner en appel d'offres pour ce contrat.

L'appel d'offres pour le transport des matières recyclables du Centre de valorisation de la MRC de Témiscamingue vers le Centre de tri Tricentris de Gatineau avait été autorisé par le conseil des maires du 26 février 2014 et avait été octroyé le 19 mars 2014 à l'entreprise Marc Lacroix de Mansfield, et ce, pour une période d'un an.

Les coûts inhérents sont inclus au budget de la MRCT.

**Considérant** que cet appel d'offres pour la fourniture de service doit être public;

Il est proposé par M. Maurice Laverdière  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la publication d'un appel d'offres pour le transport des matières recyclables vers le Centre de tri Tricentris à Gatineau, selon deux options (1 an ou 3 ans), mentionné au préambule ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, conformément aux dispositions du Code municipal et à la Politique contractuelle de la MRCT.

Les soumissions devront être déposées en conformité avec les modalités de l'appel **avant le 13 mars 2015, 15 h 45.**

**02-15-083**

**Acquisition d'un logiciel d'évaluation foncière en version modernisée.**

---

**Considérant** que le conseil des maires, lors de l'adoption du budget 2015, a réservé un budget pour l'acquisition d'un logiciel informatique dans le cadre de la modernisation réglementaire des dossiers d'évaluation;

**Considérant** que le service d'évaluation doit être outillé pour rencontrer les exigences réglementaires prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour tout nouveau rôle d'évaluation déposé;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 938 du Code municipal du Québec, une MRC peut conclure un contrat de gré à gré avec un organisme sans but lucratif, sans appel d'offres;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Édith Lafond  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyne Ash  
et résolu majoritairement

- ❖ D'autoriser, par la présente, la directrice générale – secrétaire-trésorière, à procéder à l'acquisition des logiciels, utilitaires et le service de transfert et de conversion des données, incluant la formation, le support et l'accompagnement auprès de Corporation informatique de Bellechasse (CIB) au coût de 94 176 \$, taxes incluses;
- ❖ D'autoriser, par la présente, la directrice générale – secrétaire-trésorière, à procéder à la signature d'un contrat avec Corporation informatique de Bellechasse (CIB) pour l'entretien et le support annuel de leurs applications pour la somme de 21 132 \$, taxes en sus;
- ❖ D'autoriser le financement de ces dépenses à partir du Fonds de réserve, tel qu'adopté au budget 2015.

<b>Enregistrement du vote :</b>		
	<b>Nombre</b>	<b>Population</b>
<b>Pour</b>	15	10 579
<b>Contre</b>	1	2 607
M. Bernard Flébus (Ville-Marie), vote contre la résolution et inscrit sa dissidence.		
<b>Résolution adoptée à la majorité</b>		
<b>N. B. :</b>		
Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).		

**02-15-084**

**Appui en la vision de la MRC Beauce–Sartigan pour le Fonds de développement du territoire.**

Le conseil des maires prend acte de la vision de la MRC Beauce-Sartigan pour le Fonds de développement du territoire. Plutôt que de faire des revendications auprès des instances gouvernementales qui viendraient en contradiction avec les diverses résolutions de la MRC de Témiscamingue requérant un allègement au niveau de la reddition de comptes, la MRC se donnera un règlement en régie interne pour la gestion de ce fonds.

Règlement  
numéro  
172-02-2015

**Règlement n° 172-02-2015**

**Concernant la tarification lors d'une intervention pour un incendie de véhicule en territoires non organisés (non-résident).**

**Considérant** qu'en vertu des articles 8 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, une MRC est considérée comme une municipalité locale pour ses territoires non organisés;

**Considérant** l'article 62 de la *Loi sur les compétences municipales* et l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, qui donnent entière juridiction en matière de lutte contre les incendies;

**Considérant** les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* et le *Règlement sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des municipalités* qui encadrent la tarification des services municipaux;

**Considérant** qu'il y a lieu d'être équitable entre les contribuables qui paient pour le service d'incendie via leurs taxes municipales et les visiteurs, qui, sans payer de taxes, bénéficient quand même du service;

**Considérant** que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné le 21 janvier 2015, conformément à l'article 445 du Code municipal;

**En conséquence,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Maurice Laverdière  
et résolu unanimement

- ❖ Que le présent règlement n° 172-02-2015 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement n° 172-02-2015, les dispositions suivantes s'appliquent en territoires non organisés (Laniel et Les Lacs-du-Témiscamingue) :

### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **Article 2**

Le présent règlement a pour objet d'imposer un tarif à toute personne qui n'est pas contribuable des territoires non organisés de la MRC dans le cadre d'une intervention du service d'incendie pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule.

### **Article 3**

Un mode de tarification est prévu, par le présent règlement, pour l'utilisation du service d'incendie afin de financer une partie de ce service. Lorsque le service d'incendie est requis pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule, le propriétaire ou le locataire de ce véhicule, qui n'habite pas les territoires non organisés de la MRC et qui n'est pas un contribuable, est assujéti au paiement du tarif ci-après établi, pour l'intervention du service d'incendie. Cette obligation existe que ce propriétaire ou ce locataire ait ou non requis l'intervention du service d'incendie. Les services rendus par le service d'incendie engendrent des frais payables aux tarifs et taux horaires suivants :

<b>Personnel</b>	
Pompiers et officiers	Salaire + 20 % de bénéfices marginaux
Deux heures minimum pour une intervention le jour (entre 6 h et 18 h), trois heures minimum pour une intervention la nuit (entre 18 h et 6 h).	
<b>Matériel</b>	
Camion unité d'urgence	100 \$ / heure
Camion autopompe	150 \$ / heure
Tout autre véhicule d'urgence et tout véhicule identifié à la municipalité/MRC	150 \$ / heure
Pompe portative	50 \$ / heure
Génératrice	50 \$ / heure
Absorbant, mousse incendie	Coût réel ou coût de remplacement + 15 % de frais d'administration
Autre coût que la municipalité/MRC a dû déboursé tel que repas, appel en entraide d'un autre service d'incendie, location de véhicule, etc.	Coût réel ou coût de remplacement + 15 % de frais d'administration

#### **Article 4**

À moins d'indication contraire, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) sont incluses aux tarifs fixés au présent règlement, lorsque exigibles. Les montants dus en vertu du présent règlement portent intérêt au même taux que les taxes municipales et autres créances dues à la municipalité/MRC.

#### **Article 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ lors de la séance du conseil des maires de la MRC de Témiscamingue tenue le 18 février 2015.**

---

**Arnaud Warolin, préfet**

---

**Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.**

---

Avis de motion : 21 janvier 2015

Adoption : 18 février 2015

Publication / affichage : 2 mars 2015

---

#### **02-15-085**

**Avis de motion pour adoption d'un règlement sur le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (revenus issus de la délégation des baux : abri sommaire, villégiature, gravières et sablières).**

M. Daniel Barrette, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement sur le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (revenus issus de la délégation des baux : chalets, camps de chasse, gravières, sablières) sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance.

Le but du règlement est d'identifier à quoi sont utilisés les revenus issus de la délégation des baux et, s'il y a des surplus, à quels projets pourront-ils être affectés.

#### **02-15-086**

**Avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur l'étalage d'imprimés, d'objets érotiques et de nudité dans les territoires non organisés.**

M<sup>me</sup> Nicole Rochon, conseillère de comté, donne avis de motion qu'un règlement sur l'étalage d'imprimés, d'objets érotiques et de nudité dans les territoires non organisés (TNO) sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance.

Il s'agit d'un règlement faisant partie des règlements applicables par la Sûreté du Québec. Le but du règlement de régir les commerces où pourrait se retrouver de la marchandise à caractère érotique.

**02-15-087**

**Fédération québécoise des municipalités.**

Dans le cadre de la tournée « *Les Rendez-vous du président de la FQM* », le conseil des maires prend acte que M. Richard Lehoux sera présent au Témiscamingue le 24 mars 2015.

M. Bernard Flébus questionne le fait qu'aucun compte-rendu, procès-verbal ne soit publiés sur le site de la FQM. M. Warolin, administrateur à la Fédération québécoise des municipalités mentionne que pour chaque décision issue du conseil d'administration et/ou pour toute intervention du président auprès du gouvernement, un communiqué est transmis à chaque municipalité membre de la Fédération.

Concernant les négociations en vue du prochain *Pacte fiscal*, le conseil d'administration de la FQM a donné les grandes orientations et rappelé les revendications historiques, en dressant un portrait des négociations à faire valoir. L'exécutif a ainsi le mandat de négocier selon ce cadre auprès des représentants du gouvernement provincial.

**02-15-088**

**Le Rift – Spectacle-bénéfice.**

Le Rift tiendra un spectacle-bénéfice, le samedi 14 mars 2015 à 20 h. Environ 50 artistes viendront se produire sur la scène du Rift afin de soutenir la campagne de financement de cet organisme dans la poursuite de sa mission culturelle. Les élus sont invités à participer en grand nombre.

**02-15-089**

**Tisser des liens entre les Témiscamingue – Invitation à une journée d'échanges le 26 février 2015.**

Afin de poursuivre un resserrement des liens entre les communautés, les six partenaires, la Première Nation du Témiskaming, la MRC de Témiscamingue, la Ville de Temiskaming Shores, la Chambre de Commerce de Temiskaming Shores et des environs, le Collège Boréal, campus du Témiskaming et l'Association canadienne française de l'Ontario (ACFO), région du Témiskaming, une journée de travail se tiendra, jeudi le 26 février 2015, au Polydium de Notre-Dame-du-Nord, salle El Rodéo.

**02-15-090**

**Conférence sur la rivière des Outaouais.**

M. Norman Young informe les élus qu'une conférence sur la rivière des Outaouais doit se tenir les 29 et 30 mai 2015 à Gatineau. Cet événement sera dédié à la gouvernance et à la gestion intégrée de la rivière et son bassin versant. Au cours de cette journée, tous les acteurs et décideurs concernés par la gouvernance discuteront des enjeux et des stratégies à mettre en place afin de s'engager sur des actions communes pour la préservation du bassin.

Une présentation sera offerte aux élus lors de la séance du conseil du mois d'avril afin de valider l'intérêt des élus à s'impliquer lors de cet événement. La rivière des Outaouais est le principal affluent du fleuve Saint-Laurent. Le bassin versant de l'Outaouais s'étend sur environ 179 000 km<sup>2</sup>. À partir du lac Témiscamingue, la rivière bifurque vers le sud et devient la frontière naturelle entre l'Ontario et le Québec.

## 02-15-091

### **Système de communications incendie – État de situation.**

#### Mise en situation

Lors de sa séance du 15 janvier 2014, une présentation fût faite aux élus sur le projet de communication radios en sécurité incendie, permettant l'amélioration des communications entre les services incendies et le CAUAT via un lien direct.

Ce projet, alors autorisé le 21 mai 2008, par la résolution n° 05-08-208, où le conseil des maires autorisait l'achat, de Radio-Com JBM, de trois répéteurs au coût de 31 000 \$, plus 3 105 \$ / année de frais d'entretien dans le cadre du projet de répartition radios uniforme dans les véhicules d'intervention en sécurité incendie.

Le 19 mars 2014, le conseil des maires a autorisé les dépenses, pour la réalisation de ce projet par Radio-Com JBM, en indiquant que ce fournisseur devait voir à une mise en service intégrale de ce réseau de communications au plus tard le 15 septembre 2014, sous peine d'une pénalité de 100 \$ par jour de calendrier de retard. Cette résolution fut transmise à Radio-Com JBM le 2 avril 2014.

Le 6 octobre 2014, une lettre recommandée a été acheminée auprès de l'entreprise Radio-Com JBM pour l'informer que la pénalité de 100 \$ par jour s'appliquait depuis le 15 septembre 2014, le réseau de communications n'étant pas encore en service, malgré le délai imposé par la MRC de Témiscamingue pour livrer le mandat.

Une nouvelle lettre par envoi recommandé sera transmise à Radio-Com JBM pour l'informer qu'après 156 jours de retard, le conseil des maires dénonce le retard quant à la livraison d'un système de communications opérationnel pour les services de sécurité incendie du Témiscamingue qui doivent être en mesure de communiquer entre eux et avec le CAUAT lors de leurs interventions.

## 02-15-092

### **Société d'aménagement et d'exploitation du parc linéaire du Témiscamingue (Route verte – Entretien 2014).**

**Considérant** que la Route verte reliant Ville-Marie à Angliers sur l'emprise ferroviaire est une infrastructure touristique faisant partie du réseau québécois;

**Considérant** que la Société d'aménagement et d'exploitation du parc linéaire du Témiscamingue gère cette infrastructure grâce au financement obtenu du ministère des Transports du Québec et à l'implication des municipalités limitrophes;



**Considérant** que le coût des travaux d'entretien effectués en 2014 s'élève à 23 311 \$ dont 12 275 \$ en contributions du milieu;

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministère des Transports du Québec de verser la subvention pour l'entretien de la Route verte de la saison 2014 tel que convenu.

### 02-15-093

#### Instance de concertation régionale.

**Attendu que** les élus du Témiscamingue reconnaissent l'importance de la concertation régionale au sein de l'Abitibi-Témiscamingue;

**Attendu qu'**un éventuel organisme de concertation régionale pourrait être créé pour palier à l'absence de la CRÉ;

**Attendu que** la MRC de Témiscamingue souhaite être partie prenante des décisions sur les enjeux régionaux;

**Attendu que** du financement gouvernemental doit être disponible pour maintenir une instance de concertation régionale, la MRC et les municipalités locales ne pouvant contribuer au financement d'une telle instance, le milieu municipal ayant déjà été amputé fortement dans les budgets généralement alloués par le gouvernement;

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Jean-Yves Parent  
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil des maires de la MRC de Témiscamingue demande que les sommes résiduelles des différents programmes régionaux gérés par la Conférence des élus ainsi que les montants résiduels du budget de fonctionnement soient mis dans une fiducie;
- ❖ Que le conseil des maires de la MRC de Témiscamingue se dit en faveur d'une nouvelle instance de concertation régionale, selon un modèle à définir.

Avant de donner un appui inconditionnel, les élus du Témiscamingue souhaitent obtenir un portrait de la situation financière de la CRÉ, de même que connaître la composition, le mode de fonctionnement et les mandats dévolus à la nouvelle instance de concertation régionale et le financement possible pour soutenir cette instance.

### 02-15-094

#### Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

M. Bernard Flébus demande que des modifications soient apportées au schéma de couverture de risques afin de tenir compte de la capacité d'agir des municipalités locales.

Le ministre de la Sécurité publique a attesté le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscamingue le 18 mai 2010, il a été adopté par le conseil des maires le 18 août 2010 et est entré en vigueur le 27 août 2010. Ce schéma est valide pour une durée de cinq ans. La MRC de Témiscamingue travaille à produire le second schéma de couverture de risques qui tiendra compte des réelles actions que le milieu municipal est en mesure de réaliser.

**Comité de sécurité publique.**

---

**02-15-095**

M. Norman Young souhaite que le Comité de sécurité publique (CSP) identifie la vitesse des embarcations sur le lac Kipawa comme une priorité locale pour la prochaine année.

Le conseil des maires est avisé que le CSP est présentement en consultation auprès des municipalités locales pour identifier les priorités 2015-2016. Les municipalités sont invitées à transmettre leur avis d'ici le 10 mars 2015.

**02-15-096**

**Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

---

**2<sup>e</sup> partie**

Des membres de l'assistance posent des questions en lien avec la Table GIRT, les enjeux à défendre au Témiscamingue, le PDZA et l'harmonisation des UAF du Témiscamingue.

**02-15-097**

**Levée de l'assemblée.**

---

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochain conseil des maires : 18 mars 2015**

Il est 22 h 25.

---

Arnaud Warolin, préfet

---

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.**